



Vaccination Covid-19

La ville de La Talaudière ne dispose pas d'un centre de vaccination.

Pour connaître les règles de priorité vaccinale, disposer des informations et prendre rendez-vous auprès de l'un des centres de vaccination du département, consultez le site sante.fr ou téléphonez au **09 70 77 17 10**.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous sur les sites : www.maiia.com, www.doctolib.fr, www.keldoc.com, etc.

Les personnes ne disposant pas d'une connexion internet peuvent se rendre au Pôle Jeunesse, 31 rue Evrard, **le lundi après-midi de 14h à 17h**, pour bénéficier d'une aide dans le cadre de l'opération « Mes démarches en ligne ».

Information municipale

Mes démarches en ligne

Depuis le 11 janvier 2021, le Pôle Jeunesse propose à tous les talaudiérois, quel que soit leur âge, un accès libre et gratuit aux outils informatiques et une aide aux démarches en ligne (CAF, RSA, Prime d'activité, Pôle Emploi, AMELI, Chèque énergie, CV, messagerie). Permanence « Mes démarches en ligne » **tous les lundis de 14h à 17h** en accueil libre ou sur rendez-vous au Pôle Jeunesse, 31 rue Evrard, **04 77 53 95 30** ou pjj@latalaudiere.fr

Pôle Jeunesse

- À compter du **26 février**, les animateurs du Pôle Jeunesse proposeront des ateliers, tous les **vendredis de 12h à 13h**, au Collège Pierre et Marie Curie. Rendez-vous au CDI pour programmer des robots-légos, débattre sur les Fake-news et les réseaux sociaux, tenter d'atteindre le million d'abonnés, créer son fablab, etc.
- Découvre et accède au dispositif *1 jeune = 1 solution* avec la Mission Locale (nouvelles aides à l'embauche, formations et accompagnement pour les 16-25 ans). Permanence les **trois premiers lundis de chaque mois**.

Les jobs d'été

Pour l'été 2021, la municipalité reconduit le recrutement de 50 jeunes auxiliaires talaudiérois, âgés de 16 à 20 ans pour assurer de petits travaux. Les contrats seront répartis par périodes de deux semaines, sur la base d'un mi-temps **entre le 21 juin et le 27 août**.

Pour postuler, se présenter au Pôle Jeunesse avec un CV et une lettre de motivation à l'attention de M^{me} le Maire **avant le 16 avril**. Attention, mentionner date de naissance, disponibilités et indisponibilités.

- Session 1 : **du 21 juin au 2 juillet**
- Session 2 : **du 5 juillet au 16 juillet**
- Session 3 : **du 19 juillet au 30 juillet**
- Session 4 : **du 2 août au 13 août**
- Session 5 : **du 16 août au 27 août**

PLUS D'INFOS **04 77 53 95 30 / 06 84 75 35 26** ou pjj@latalaudiere.fr

Le ramonage des cheminées

Le ramonage des cheminées, fours, fourneaux, doit être effectué au moins une fois chaque année (Code général des Collectivités territoriales - art. L2213-26).

Aux abonnés du Centre culturel

Vous avez acheté des billets pour un spectacle qui n'a pas pu avoir lieu, vous êtes abonnés, vous vous questionnez sur la date des prochaines représentations... Dans l'attente des décisions des pouvoirs publics sur la réouverture des salles de spectacles, nous préparons les procédures de report et/ou d'annulation des représentations en collaboration avec les artistes. Dans tous les cas, nouvelle date, annulation, remboursement ou avoir pour la prochaine saison, nous vous remercions de bien vouloir patienter. L'équipe du Sou reprendra contact individuellement avec vous pour vous délivrer toutes les informations nécessaires. Nous sommes impatients de vous retrouver au Sou.

Le réflexe Illiwap

Abonnez-vous à la station *Mairie de La Talaudière* sur l'application Illiwap, afin de recevoir les alertes communales mises à jour quotidiennement : https://station.illiwap.com/fr/public/mairie-de-la-talaudiere_@42350

La relève des compteurs d'eau potable

se déroulera sur les mois de **février et mars** 2021.
Merci de réserver un bon accueil aux agents releveurs de Saint-Etienne Métropole et de rendre votre compteur accessible.
En cas de problèmes, vous pouvez contacter la Régie des Eaux, 4 rue du Puits du Fay 42650 Saint-Jean-Bonnefonds. Tous les renseignements nécessaires à l'adresse accueilleaufuran@saint-etienne-metropole.fr ou au **04 77 53 58 57**.

Enedis vous informe

Attention arnaque au démarchage à domicile !
Des cas de démarchage à domicile concernant des changements de compteurs d'électricité ont été signalés dans le département de la Loire. Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, notamment en charge du remplacement des compteurs, rappelle qu'aucun démarchage téléphonique ou physique n'est réalisé par ses équipes ni par ses prestataires.
Retrouvez plus d'informations sur le [site web communal](#).

Aux propriétaires de chiens

Le meilleur ami de l'homme, le chien, affectueux et réconfortant, nous impose, en contrepartie de son affection, des règles et des contraintes de bien vivre ensemble. Notre choix de vivre avec un compagnon à quatre pattes ne doit jamais être une gêne pour les autres. Rappelons tout d'abord qu'aussi gentils soient-ils, ils doivent être tenus en laisse dans l'espace public !

Il nous semble important de rappeler aux propriétaires qu'ils doivent veiller à l'éducation de leurs chiens afin qu'ils n'aboient pas de façon intempestive (longtemps, de façon répétée ou très fort), de jour comme de nuit. De tels aboiements sont répréhensibles au titre de l'article R. 623-2 du Code Pénal.

Concernant les déjections, elles sont bien évidemment interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts et les espaces de jeux pour enfants. Elles doivent immédiatement et systématiquement être ramassées.
Des « Toutounets » sont à votre disposition dans toute la commune.
Si majoritairement vous ramassez les crottes de vos chiens, il reste des efforts à réaliser pour la dépose des sacs pleins dans les poubelles prévues à cet effet. Les équipes de nettoyage trouvent encore trop souvent les sachets usagés, abandonnés au gré des caniveaux ou massifs de la commune. Quant aux déjections non récupérées, rappelons qu'elles ont un prix pour le maître qui les « oublie » : une contravention de 35€.

La Talaudière aime les animaux, nous en appelons au civisme de leurs propriétaires !

Divers

Tennis Club de La Talaudière

Depuis le début de la saison, le Tennis Club est très attentif à l'évolution de l'épidémie et s'adapte aux contraintes sanitaires.
Pour compenser les cours qui n'ont pas été dispensés nous allons faire, pendant les vacances de février, des stages de rattrapage gratuits pour nos jeunes de l'école de tennis.
Afin de respecter nos engagements sur le nombre d'heures de cours nous renouvellerons cette mesure, si nécessaire, plus tard dans la saison.
Nous reprendrons dès que possible notre calendrier des animations.

Centre Socio-Culturel L'Horizon

- La ludothèque vous propose un atelier créatif pendant les vacances d'hiver sur le thème du « *Carnaval du monde* ».
Rejoignez-nous en famille les **mercredis 10 et 17 février**. Animation gratuite, places limitées, inscription obligatoire.
Informations et inscriptions : **04 77 53 92 08** ou ludotheque@centresocial-latalaudiere.fr
- Café des aidants : *Un lien par téléphone est possible.*
PLUS D'INFOS 04 77 53 66 96
<https://centresocialdelatalaudiere.centres-sociaux.fr>

Les jardins familiaux de la Chazotte

proposent une parcelle de terrain de 150 m² sur le site des jardins du Montcel.
Si vous souhaitez jardiner au sein de l'association, adressez [un courrier de demande à la Mairie de La Talaudière](#).
Votre demande sera transmise au président de l'association qui prendra la décision pour l'attribution de cette parcelle. Rappel : la location d'un jardin implique une présence régulière pour un entretien à l'année.

Crise sanitaire Pensez à vérifier que les dates et manifestations annoncées dans ce numéro de votre Info-Flash sont maintenues.